

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

**Nombre de Conseillers**En exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2023

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Delphine DAGNAS, Cécile GRASSET**ABSENTS**:**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien VIGNERON**2023-22 Demande de subvention FEC pour l'achat d'un véhicule**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques. Les devis s'échelonnent entre 12 000 € HT et 18 000 € HT, selon les modèles proposés, le kilométrage, l'achat en occasion ou en neuf.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes à hauteur de 30% du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser l'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques d'un montant maximum de 18 000 € HT après étude des différents modèles et tarifs.
- de solliciter une subvention FEC (Fonds d'Equipement des Communes) auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, à hauteur de 30% du montant HT du véhicule.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 11 avril 2023  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 11/04/2023  
Page 1 sur 1